



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 113743

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, dont un article prévoit la mise en place d'un fonds de compensation permettant aux personnes handicapées de faire face aux frais liés à leur handicap qui restent à leur charge. À sa connaissance, cette mesure n'est toujours pas mise en place dans le département du Rhône. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer sur l'état d'avancement de ce nouveau dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113743

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13176